

# NOUVEAUTES PMSI 2023 SSR/MCO

**Webinaire DIM**  
**8 Novembre 2022**

# Plan

## SSR

- Simplification CSARR
- Suppression de la FPP : vers la mise en œuvre

## MCO

- CMD14 - consignes de codage
- FICHCOMP IVG
- Sepsis/maladies infectieuses
- Explantation DM
- Prélèvement d'organes : mode d'entrée
- Sexe et PMSI : levée des contrôles bloquants par la confirmation de codage

## Inter-champs

- Mode d'entrée/provenance. Nouvelle variable "passage par une structure des urgences"
- Sexe et PMSI : sexe indéterminé avant 3 mois
- Nouveautés CIM10
- Nouveautés CCAM
- FICHSUP adossés à la GF (COVID et MKP)
- Druides
- Informations sur des recueils déjà en place
- Projet d'implémentation de CIM-11

# Plan

## SSR

- Simplification CSARR
- Suppression de la FPP : vers la mise en œuvre

## MCO

- CMD14 - consignes de codage
- FICHCOMP IVG
- Sepsis/maladies infectieuses
- Explantation DM
- Prélèvement d'organes : mode d'entrée
- Sexe et PMSI : levée des contrôles bloquants par la confirmation de codage

## Inter-champs

- Mode d'entrée/provenance. Nouvelle variable "passage par une structure des urgences"
- Sexe et PMSI : sexe indéterminé avant 3 mois
- Nouveautés CIM10
- Nouveautés CCAM
- FICHSUP adossés à la GF (COVID et MKP)
- Druides
- Informations sur des recueils déjà en place
- Projet d'implémentation de CIM-11

# Objectifs

Etablissements

Nouvelle  
Classification

Proposer un codage simple  
pour les professionnels

Réaliser des regroupements  
cohérents sur le plan qualitatif :  
caractère spécialisé ou non  
commun aux actes du  
regroupement

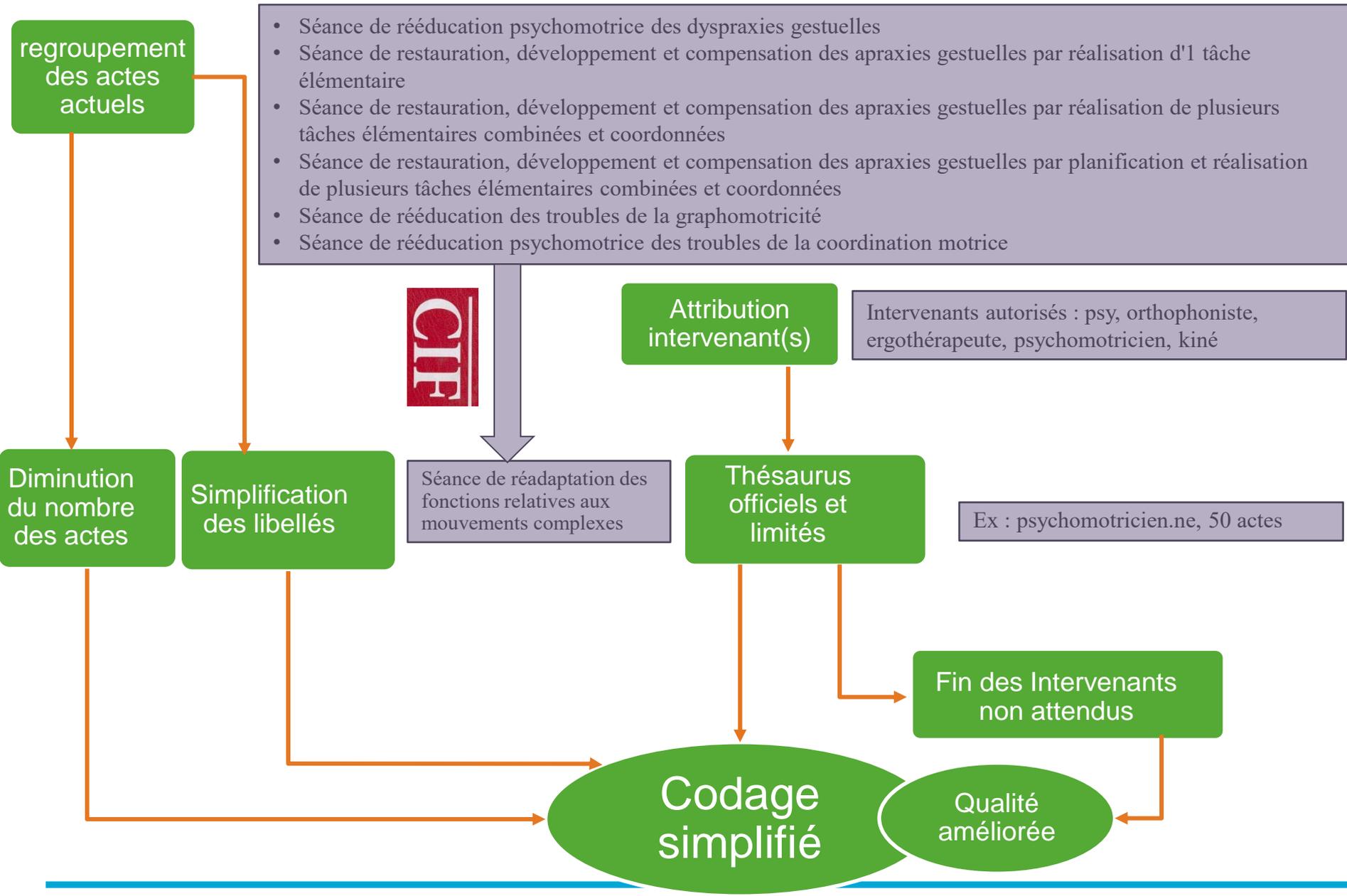
SIMPLIFIER LE CSARR

SANS IMPACT SUR LA  
CLASSIFICATION

Conserver un niveau de  
détail suffisant pour les  
besoins internes des  
établissements et des  
professionnels

Etablir une pondération juste  
pour chaque couple acte /  
intervenant

# Principes



# Plan

## SSR

- Simplification CSARR
- Suppression de la FPP : vers la mise en œuvre

## MCO

- CMD14 - consignes de codage
- FICHCOMP IVG
- Sepsis/maladies infectieuses
- Explantation DM
- Prélèvement d'organes : mode d'entrée
- Sexe et PMSI : levée des contrôles bloquants par la confirmation de codage

## Inter-champs

- Mode d'entrée/provenance. Nouvelle variable "passage par une structure des urgences"
- Sexe et PMSI : sexe indéterminé avant 3 mois
- Nouveautés CIM10
- Nouveautés CCAM
- FICHSUP adossés à la GF (COVID et MKP)
- Druides
- Informations sur des recueils déjà en place
- Projet d'implémentation de CIM-11

# Rappel des éléments de contexte Rationnel du projet

## Pour répondre

- Aux demandes des Fédérations : « simplification de la morbidité », « suppression de la FPP »

## Dans le cadre de la simplification (Ségur)

### ⇒ **Suppression de la FPP**

- ⇒ **En maintenant les GN actuels**

# Mise à jour du guide méthodologique (1/4) : définition de la morbidité principale

---

- Ajustement de la définition de la morbidité principale
  - Suppression du paragraphe relatif à la « finalité principale de prise en charge »
  - Réécriture des paragraphes relatifs à la « manifestation morbide principale » et à « l'affection étiologique »

# Mise à jour du guide méthodologique (2/4) : définition de la morbidité principale

---

## Définition actuelle

- La manifestation morbide principale
  - La manifestation morbide principale est l'altération ou le problème de santé fonctionnel ou organique sur laquelle l'action précédente est réalisée qui a mobilisé l'essentiel de l'effort médical et soignant
- Affection étiologique est l'étiologie de la MMP, elle ne doit être recueillie que lorsqu'elle diffère de celle-ci

# Mise à jour du guide méthodologique (3/4) : définition de la morbidité principale

## Nouvelle définition

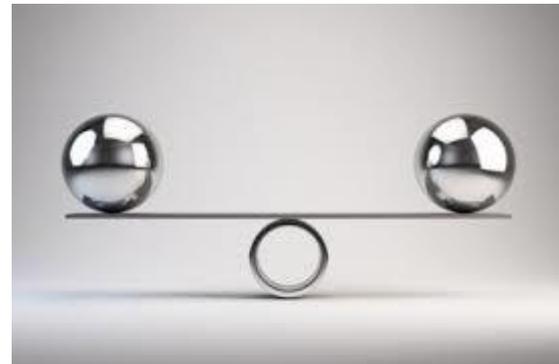
- La manifestation morbide principale
  - La manifestation morbide principale est l'altération ou le problème de santé fonctionnel ou organique **sur laquelle l'action précédente est réalisée** qui a mobilisé l'essentiel de l'effort médical et soignant
- Affection étiologique est l'étiologie de la MMP, elle ne doit être recueillie que lorsqu'elle diffère de celle-ci



# Mise à jour du guide méthodologique (4/4) : hiérarchisation et codage

---

- Supprimer toute allusion à la FPP dans le GM
- Ajustement des exemples de hiérarchisation du codage
  - Maintient de l'ensemble des exemples
  - Pas d'ajout de nouveaux exemples



# Consignes de codage pour les ex- codes FPP (1/3)

Maintenir une orientation du RHS vers des GN dédiés

- Z45.0 *Ajustement et entretien de dispositifs cardiaques* ⇨ GN 0518 *Autres affections cardiaques*
  - Nb de séjours concernés de 20 séjours (2017) à 14 séjours (2021)
  - L'ajustement des dispositifs électroniques cardiaques (DMI) se fait en MCO
  - L'information que l'on souhaite avoir en SSR est la présence de tels dispositifs : information portée par le code Z95.0 *Présence de dispositifs cardiaques*, à enregistrer en position de MMP
    - Le code Z95.0 en MMP groupe actuellement en GN 0518

# Consignes de codage pour les ex- codes FPP (2/3)

Maintenir une orientation du RHS vers des GN dédiés

- Z44.3 *Ajustement de prothèse externe du sein* ⇒ GN 0921
  - Nb de séjours concernés
    - 2 séjours en 2018, 1 séjour en 2022
      - Mais avec des erreurs de codage
    - aucun séjour en 2017, 2019, 2020, 2021
  - Pas de code en Z9x.x permettant de renseigner la présence d'une prothèse externe du sein
    - Pas de possibilité de proposer un code de remplacement à utiliser en MMP
  - Pas de consigne de codage spécifique pour cette situation exceptionnelle

# Consignes de codage pour les ex- codes FPP (3/3)

Maintenir une orientation du RHS vers des GN dédiés

- **Z51.5 Soins Palliatifs** ⇨ GN 2303 Soins Palliatifs
  - Le recueil de cette information en DA, en remplacement du recueil en FPP, entrainerait des changements de case mix importants
  - Le recueil du code Z51.5 en MMP sera rendu possible, par exception
  - Nb de séjours concernés 26 526 séjours (2017) à 19 408 séjours (2021)

# Simplifier la mise en œuvre

---

## ○ Impact sur le format

- Remplacer la variable FPP par un filler
- Pas de modification du format RHS

## ○ Impact sur les outils

- Mise à jour des tables CIM10 utilisées par la FG
- Modification de l'algorithme de groupage
  - Pas de recodage nécessaire des RHS 2022 des séjours à cheval
- Modification de la FG

# Plan

## SSR

- Simplification CSARR
- Suppression de la FPP : vers la mise en œuvre

## MCO

- CMD14 - consignes de codage
- FICHCOMP IVG
- Sepsis/maladies infectieuses
- Explantation DM
- Prélèvement d'organes : mode d'entrée
- Sexe et PMSI : levée des contrôles bloquants par la confirmation de codage

## Inter-champs

- Mode d'entrée/provenance. Nouvelle variable "passage par une structure des urgences"
- Sexe et PMSI : sexe indéterminé avant 3 mois
- Nouveautés CIM10
- Nouveautés CCAM
- FICHSUP adossés à la GF (COVID et MKP)
- Druides
- Informations sur des recueils déjà en place
- Projet d'implémentation de CIM-11

## Règles spécifiques de la CMD14

- Lorsque l'orientation en racine n'est pas liée à l'acte (accouchement ou césarienne), il n'y a pas d'orientation à partir du DP mais à partir de codes diagnostics recherchés en toute position dans le RSS (listes Dxcat)
- Des codes diagnostics indispensables pour l'orientation dans certaines racines
  - Z64.0 pour l'IVG (Forfaitaire)
  - Z35- pour l'ante partum
  - Z37- pour les racines d'accouchement et césarienne
  - Z39- ou O08- pour le post partum ou le post abortum
- Incompatibilité de cumul Dxcat /D (anté et post partum)

# Conséquences

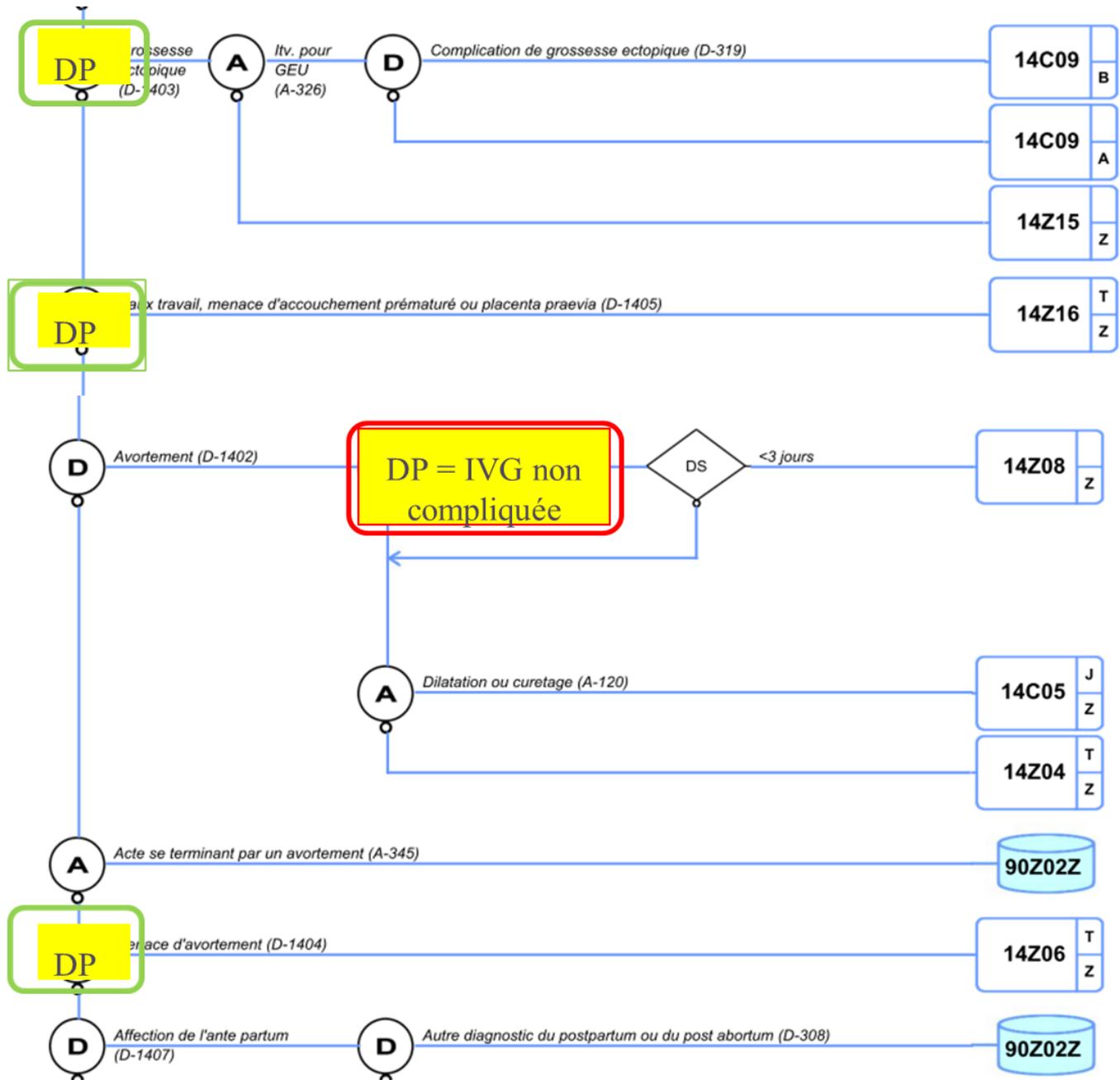
---

- Remontées du RNSP et études base nationale :
  - Des séjours groupés dans les mauvaises racines
    - Pour les avortements : des résultats incohérents par rapport à une analyse à partir du DP seul, depuis l'introduction des extensions aux codes d'interruption de grossesse (2019)
    - Des séjours de surveillance de grossesses pathologiques trappés par des « faux travail »
    - Des difficultés à comprendre l'utilisation de ces codes « orientant » et à les appliquer

# Nouvelles consignes

---

- Après les racines d'accouchement et césarienne
- **Rôle orientant du DP** – pour les racines suivantes :
  - Liste D-1403 pour grossesses ectopiques (14C09 et 14Z15)
  - Liste D-1405 pour faux travail, MAP et P. prævia (14Z16)
  - Liste D-1404 menaces d'avortement (14Z06)
- Nouvelle liste D-392 pour les IVG non compliquées (14Z08) (codes O0490 ; O074 et O079)
- Les séjours non groupés dans ces racines s'orienteront, ensuite, vers les racines d'ante partum ou de post partum/post abortum (arbre)
- Restent en vigueur les obligations de codage déjà précisées en amont



# Plan

## SSR

- Simplification CSARR
- Suppression de la FPP : vers la mise en œuvre

## MCO

- CMD14 - consignes de codage
- **FICHCOMP IVG**
- Sepsis/maladies infectieuses
- Explantation DM
- Prélèvement d'organes : mode d'entrée
- Sexe et PMSI : levée des contrôles bloquants par la confirmation de codage

## Inter-champs

- Mode d'entrée/provenance. Nouvelle variable "passage par une structure des urgences"
- Sexe et PMSI : sexe indéterminé avant 3 mois
- Nouveautés CIM10
- Nouveautés CCAM
- FICHSUP adossés à la GF (COVID et MKP)
- Druides
- Informations sur des recueils déjà en place
- Projet d'implémentation de CIM-11

# Suppression du FICHCOMP IVG

- Nouveauté PMSI de 2014 en remplacement des BIG (dans les RSS puis dans un FICHCOMP) pour 3 variables :
  - Nombre IVG antérieures
  - Année de la dernière IVG
  - Nombre de naissances vivantes antérieures
- Après enquête :
  - Données non utilisées par les utilisateurs de la plateforme des données hospitalières ni par les institutions publiques (DREES, INED, ...)
- ==> Suppression du FICHCOMP IVG au 1er mars 2023

# Plan

## SSR

- Simplification CSARR
- Suppression de la FPP : vers la mise en œuvre

## MCO

- CMD14 - consignes de codage
- FICHCOMP IVG
- Sepsis/maladies infectieuses
- Explantation DM
- Prélèvement d'organes : mode d'entrée
- Sexe et PMSI : levée des contrôles bloquants par la confirmation de codage

## Inter-champs

- Mode d'entrée/provenance. Nouvelle variable "passage par une structure des urgences"
- Sexe et PMSI : sexe indéterminé avant 3 mois
- Nouveautés CIM10
- Nouveautés CCAM
- FICHSUP adossés à la GF (COVID et MKP)
- Druides
- Informations sur des recueils déjà en place
- Projet d'implémentation de CIM-11

# Chronologie des travaux ATIH/DIM



**2021**

PUBLICATION  
DU FASCICULE  
MODIFIÉ  
« MALADIES  
INFECTIEUSES »

**2021**

CONSTITUTION  
GROUPE DE  
TRAVAIL  
DIM/ATIH

**2021**

DÉCISION  
CLASSIFICATION  
DES  
SÉJOURS EX-  
SEPSIS /  
BACTÉRIÉMIES

**2021-2022**

ATELIERS  
GT/ATIH,  
CONSIGNES DE  
CODAGE

**2022**

LES CONSIGNES  
DE CODAGE DU  
SEPSIS RESTENT  
VALABLES

**2023**

CLARIFICATION/  
MISE À JOUR  
FASCICULE DE  
CODAGE  
"MALADIES  
INFECTIEUSES"

# Plan

## SSR

- Simplification CSARR
- Suppression de la FPP : vers la mise en œuvre

## MCO

- CMD14 - consignes de codage
- FICHCOMP IVG
- Sepsis/maladies infectieuses
- Explantation DM
- Prélèvement d'organes : mode d'entrée
- Sexe et PMSI : levée des contrôles bloquants par la confirmation de codage

## Inter-champs

- Mode d'entrée/provenance. Nouvelle variable "passage par une structure des urgences"
- Sexe et PMSI : sexe indéterminé avant 3 mois
- Nouveautés CIM10
- Nouveautés CCAM
- FICHSUP adossés à la GF (COVID et MKP)
- Druides
- Informations sur des recueils déjà en place
- Projet d'implémentation de CIM-11

# Alerte ANSM stimulateurs cardiaques : saisine



AGENCE TECHNIQUE  
DE L'INFORMATION  
SUR L'HOSPITALISATION

Juillet 2022



Abbott

Juillet 2022

## Urgent Notification d'information de sécurité CONCERNANT UN SOUS-ENSEMBLE DE STIMULATEURS CARDIAQUES ASSURITY™ ET ENDURITY™

MODÈLES PM2152, PM2162, PM2172, PM2272



RAPPEL DE PRODUIT • DISPOSITIFS MÉDICAUX PUBLIÉ LE 22/07/2022 - MIS À JOUR LE 11/08/2022

Sous-ensemble de stimulateurs cardiaques implantables Assurity (PM2272) et Endurity (PM2152, PM2162, PM2172) - Abbott

Cette action de sécurité est enregistrée à l'ANSM sous le n° R2218756.

Août 2022



### DGS-URGENT

DATE:08/09/2022

REFERENCE : DGS-URGENT N°2022\_74 (HORS COVID 19)

TITRE : RISQUE DE DÉFAILLANCE DE STIMULATEURS CARDIAQUES IMPLANTABLES  
ASSURITY ET ENDURITY ABBOTT

Mesdames, Messieurs,

L'agence nationale du médicament et des produits de santé (ANSM) a été informée du risque de survenue de défaillance de certains stimulateurs cardiaques implantables de la marque Abbott : les pacemakers double chambre, **Assurity (modèle PM 2272) et Endurity (modèle PM2172)**. En France, cette alerte concerne environ 16 300 dispositifs fabriqués et **distribués entre septembre 2019 et avril 2022 et possiblement implantés entre septembre 2019 et juillet 2022.**

Un rappel des dispositifs non encore implantés a été réalisé par le fabricant Abbott le 20/07/2022.

L'ANSM, en lien avec la Société Française de Cardiologie (SFC), le groupe de Rythmologie et Stimulation Cardiaque de la SFC et le Conseil National Professionnel Cardiovasculaire (CNPCV), a élaboré les recommandations de suivi des patients.



Septembre 2022 : Message d'Alerte Rapide Sanitaire (MARS) a été diffusé le 13 septembre 2022

=> Saisine de l'ATIH pour traçabilité PMSI des séjours d'explantation

20 octobre 2022

Comité Technique d'Études MCO

# Identification PMSI des séjours d'explantation

atih

AGENCE TECHNIQUE  
DE L'INFORMATION  
SUR L'HOSPITALISATION

Notice ATIH  
30/09/22

Actes

- DEKA001 : *Changement d'un générateur sous-cutané de stimulation cardiaque implantable*
- DEGA003 : *Ablation d'un générateur sous-cutané de stimulation ou de défibrillation cardiaque implantable*

DP

- Explantation pour manifestation : DP = la manifestation clinique
- Explantation préemptive : T82.1 *Complication mécanique d'un appareil cardiaque électronique*

DAS

- **U07.9 Explantation d'un stimulateur cardiaque dans le cadre l'action de sécurité ANSM no R2218756**, code CIM-10 d'urgence
- Y71.2 *Appareils cardio-vasculaires, associés à des accidents : prothèse et autres implants matériel et accessoires*

VIDHOSP  
ou RSF-A

- Valeur 3 « Soins particuliers exonérés » de la variable « Justification d'exonération ou de modulation du ticket modérateur »



# Plan

## SSR

- Simplification CSARR
- Suppression de la FPP : vers la mise en œuvre

## MCO

- CMD14 - consignes de codage
- FICHCOMP IVG
- Sepsis/maladies infectieuses
- Explantation DM
- Prélèvement d'organes : mode d'entrée
- Sexe et PMSI : levée des contrôles bloquants par la confirmation de codage

## Inter-champs

- Mode d'entrée/provenance. Nouvelle variable "passage par une structure des urgences"
- Sexe et PMSI : sexe indéterminé avant 3 mois
- Nouveautés CIM10
- Nouveautés CCAM
- FICHSUP adossés à la GF (COVID et MKP)
- Druides
- Informations sur des recueils déjà en place
- Projet d'implémentation de CIM-11

# Rappel de l'utilisation de la variable PO du VIDHOSP

---

- Exemple : patient accidenté de la route hospitalisé en réanimation (3 jours de soins puis décès)
  - Son prélèvement d'organes peut être effectué sur la même entité géographique (=pas besoin de transfert)
    - → Un seul séjour
      - La variable reste codée 0 et FICHCOMP PO associé
        - 1 GHS + forfait PO
  - Son prélèvement d'organes doit être effectué dans un autre établissement (=besoin d'un transfert)
    - → Le premier séjour
      - La variable reste codée 0 → GHS facturé
    - → Le deuxième séjour : le patient entre décédé (circulant et sous oxygène)
      - La variable est codée 1 → GHS non facturé
      - FICHCOMP PO associé → valorisé en forfait PO

# Nouveau mode d'entrée « *Patient entré décédé pour prélèvement d'organes* »

- Dans le cadre de la démedicalisation du VIDHOSP :
  - Suppression de la variable PO du VIDHOSP
  - Nouveau mode d'entrée (qui déclenchera la non facturation) :
  
- Code *O11 Patient entré décédé pour prélèvement d'organes*
  - *Le patient est entré décédé pour prélèvement d'organes. Ce mode d'entrée est codé pour les patients transférés par le SMUR (soit dans le cadre d'un transfert soit dans le cadre d'une première intervention SMUR par exemple en cas d'accident de la voie publique)*

# Plan

## SSR

- Simplification CSARR
- Suppression de la FPP : vers la mise en œuvre

## MCO

- CMD14 - consignes de codage
- FICHCOMP IVG
- Sepsis/maladies infectieuses
- Explantation DM
- Prélèvement d'organes : mode d'entrée
- Sexe et PMSI : levée des contrôles bloquants par la confirmation de codage

## Inter-champs

- Mode d'entrée/provenance. Nouvelle variable "passage par une structure des urgences"
- Sexe et PMSI : sexe indéterminé avant 3 mois
- Nouveautés CIM10
- Nouveautés CCAM
- FICHSUP adossés à la GF (COVID et MKP)
- Druides
- Informations sur des recueils déjà en place
- Projet d'implémentation de CIM-11

## Objectif poursuivi et limites

- Objectif : améliorer la structuration du recueil pour mieux décrire les situations (médico-social et urgences, transfert et urgences, urgences A et urgences B, ... )
  
- Limites :
  - Les établissements qui en ont la possibilité pourront améliorer leur recueil
  - Cette nouveauté ne résoudra pas les difficultés qui peuvent être rencontrées

# Nouvelle variable

## Modes d'entrée

6 Mutation

Le patient vient d'une autre UM de la même EG

7 Transfert définitif

Le patient vient d'une autre entité géographique.

0 Transfert provisoire

« transfert pour ou après réalisation d'un acte »

N Naissance

Naissance dans l'ES ou en présence du SMUR

O Pour prélèvement d'organes

En complément du 6 ou du 7

8 Domicile

En complément du 8

## Provenances

1 MCO (sauf réa)

R réanimation

2 SSR

3 USLD

4 Psychiatrie

6 HAD

~~5 Urgences (EG)~~

~~U Urgences autre EG~~

7 Médicosocial

## Passage par une structure des urgences

5 : ancienne provenance 5

U : ancienne provenance U

V : anciennes provenances 5 ET U

# Implémentation

- Le codage de toutes les modalités de la nouvelle variable devient autorisé :
  - Y compris pour les modes d'entrée Mutation et Transfert définitif
  
- Suppression d'une consigne du guide méthodologique :
  - *Un simple passage aux urgences dans l'ES A = mode d'entrée domicile*
  - *OU un passage en UHCD dans l'ES A = mode d'entrée transfert*
  - → Codage systématique : Transfert/Provenance MCO/Passage par une structure des urgences (U ou V)

# Plan

## SSR

- Simplification CSARR
- Suppression de la FPP : vers la mise en œuvre

## MCO

- CMD14 - consignes de codage
- FICHCOMP IVG
- Sepsis/maladies infectieuses
- Explantation DM
- Prélèvement d'organes : mode d'entrée
- Sexe et PMSI : levée des contrôles bloquants par la confirmation de codage

## Inter-champs

- Mode d'entrée/provenance. Nouvelle variable "passage par une structure des urgences"
- **Sexe et PMSI : sexe indéterminé avant 3 mois**
- Nouveautés CIM10
- Nouveautés CCAM
- FICHSUP adossés à la GF (COVID et MKP)
- Druides
- Informations sur des recueils déjà en place
- Projet d'implémentation de CIM-11

- L'article 30 de la Loi de bioéthique du 2 août 2021 :
  - Pour les enfants présentant une **variation du développement génital**
  - **L'absence d'obligation** de déclaration de **sex**e à l'**état civil avant 3 mois** en cas d'impossibilité médicalement constatée de le déterminer
  - Estimation d'incidence : 1 naissance sur 2 000
- **Evolution PMSI dans les 4 champs**
  - Création d'un Code 3 « Indéterminé » : à coder en cas d'impossibilité médicalement constatée de le déterminer jusqu'à 3 mois
- **Mise en œuvre :**
  - En MCO au 1<sup>er</sup> mars
  - En SSR au 2 janvier

# Implémentation

---

- Le sexe indéterminé (=3) vaudra 2 = féminin dans l'arbre de groupage
  - Car pas de création de « profil » de diagnostic spécifique pour le sexe indéterminé
  - Et Choix le + pertinent au regard des séjours actuellement codés (catégorie Q56.4 *Sexe indéterminé, sans précision*)
  - → *Pour certains séjours le codage du sexe masculin devra être privilégié pour obtenir le bon GHM*
  
- Pour l'homogénéité des sexes entre les RUM :
  - Si le sexe est « découvert » au court du séjour
  - Alors il faut rétro-coder les 1ers RUM

# Plan

## SSR

- Simplification CSARR
- Suppression de la FPP : vers la mise en œuvre

## MCO

- CMD14 - consignes de codage
- FICHCOMP IVG
- Sepsis/maladies infectieuses
- Explantation DM
- Prélèvement d'organes : mode d'entrée
- Sexe et PMSI : levée des contrôles bloquants par la confirmation de codage

## Inter-champs

- Mode d'entrée/provenance. Nouvelle variable "passage par une structure des urgences"
- Sexe et PMSI : sexe indéterminé avant 3 mois
- Nouveautés CIM10
- Nouveautés CCAM
- FICHSUP adossés à la GF (COVID et MKP)
- Druides
- Informations sur des recueils déjà en place
- Projet d'implémentation de CIM-11

# Erreur existante et exemple de situation bloquante

- Erreur G002 de la fonction de groupage : incompatibilité sexe / diagnostic principal
  - Ce contrôle groupe en erreur un séjour dont le DP conduit dans une CMD incompatible avec le sexe du patient
  - Cette situation est détectée dans les CMD 12 *Affections de l'appareil génital masculin* , 13 *Affections de l'appareil génital féminin* et 14 *Grossesses pathologiques, accouchements et affections du post-partum* : le diagnostic principal relève spécifiquement du sexe masculin, ou du sexe féminin, mais le RSS mentionne le sexe opposé.
- Exemple :
  - Transsexualité : Femme → Homme avec conservation de l'utérus
  - Sexe à l'état civil = Homme
  - Séjour pour intervention sur l'utérus
    - DP : N93.8 *Autres saignements anormaux précisés de l'utérus et du vagin*
    - Actes CCAM : curetage de l'utérus et thermocoagulation vaginale (JKQE001 + JKND001)
  - → Groupage en erreur 90Z01Z

# Contexte et implémentation

- Rapport relatif à la santé et aux parcours de soins des personnes trans du 11 mars 2022 (Dr Picard et M.Jutant)
  - « Permettre la prise en charge de tous les actes de la **CCAM indépendamment du sexe** à l'état civil »
- Evolution PMSI : levée du blocage par une confirmation de codage à l'aide **de la variable déjà existante de** « confirmation de codage »
  - *3 situations : >365jours, séjour court mais coûteux, accouchement hors CMD14*
- Les erreurs de la fonction de groupage seront dupliquées pour chacune des situations
- Avertissement : *Les incompatibilités sexe/diags (DIAGINFO) et sexe/acte gérées en amont de la FG généreront des erreurs non bloquantes*

# Plan

## SSR

- Simplification CSARR
- Suppression de la FPP : vers la mise en œuvre

## MCO

- CMD14 - consignes de codage
- FICHCOMP IVG
- Sepsis/maladies infectieuses
- Explantation DM
- Prélèvement d'organes : mode d'entrée
- Sexe et PMSI : levée des contrôles bloquants par la confirmation de codage

## Inter-champs

- Mode d'entrée/provenance. Nouvelle variable "passage par une structure des urgences"
- Sexe et PMSI : sexe indéterminé avant 3 mois
- **Nouveautés CIM10**
- Nouveautés CCAM
- FICHSUP adossés à la GF (COVID et MKP)
- Druides
- Informations sur des recueils déjà en place
- Projet d'implémentation de CIM-11

# Nouveautés CIM-10-FR PMSI V 2023

---

- Modification de rédaction du libellé + ajout de notes d'utilisation :
  - *J80 Syndrome de détresse respiratoire **aigüe de l'adulte***
  
- Création d'une nouvelle extension de code PMSI :
  - *Z52.80 Don ou prélèvement d'ovocytes ou de tissu ovarien*
    - *Z52.801 Prélèvement d'ovocytes pour assistance médicale à la procréation (AMP)*
    - *Z52.802 Prélèvement d'ovocytes ou de tissu ovarien pour préservation de la fertilité*
    - *Z52.803 Prélèvement d'ovocytes pour autoconservation*
    - ***Z52.804 Don d'ovocytes***
    - *Z52.808 Prélèvement d'ovocytes pour d'autres motifs précisés*
      - *~~Don d'ovocytes~~*

# Plan

## SSR

- Simplification CSARR
- Suppression de la FPP : vers la mise en œuvre

## MCO

- CMD14 - consignes de codage
- FICHCOMP IVG
- Sepsis/maladies infectieuses
- Explantation DM
- Prélèvement d'organes : mode d'entrée
- Sexe et PMSI : levée des contrôles bloquants par la confirmation de codage

## Inter-champs

- Mode d'entrée/provenance. Nouvelle variable "passage par une structure des urgences"
- Sexe et PMSI : sexe indéterminé avant 3 mois
- Nouveautés CIM10
- **Nouveautés CCAM**
- FICHSUP adossés à la GF (COVID et MKP)
- Druides
- Informations sur des recueils déjà en place
- Projet d'implémentation de CIM-11

# Nouveautés CCAM V71

---

- Au sous-paragraphe 11.02.05.02 «Pose d'implant osseux sur le crâne et la face», inscription de 2 nouveaux actes :
  - *LALA469 Pose d'un appareillage auditif à conduction osseuse dans l'os temporal*
  - *LAGA381 Ablation d'un appareillage auditif à conduction osseuse implanté dans l'os temporal*
  
- Au paragraphe 06.03.11 «Autres actes thérapeutiques sur la plèvre et les poumons», inscription de 2 nouveaux actes :
  - *GFNH174 Destruction d'1 tumeur bronchopulmonaire par radiofréquence, par voie transcutanée avec guidage scanographique*
  - *GFNH214 Destruction de 2 tumeurs bronchopulmonaires ou plus par radiofréquence, par voie transcutanée avec guidage scanographique*

# Plan

## SSR

- Simplification CSARR
- Suppression de la FPP : vers la mise en œuvre

## MCO

- CMD14 - consignes de codage
- FICHCOMP IVG
- Sepsis/maladies infectieuses
- Explantation DM
- Prélèvement d'organes : mode d'entrée
- Sexe et PMSI : levée des contrôles bloquants par la confirmation de codage

## Inter-champs

- Mode d'entrée/provenance. Nouvelle variable "passage par une structure des urgences"
- Sexe et PMSI : sexe indéterminé avant 3 mois
- Nouveautés CIM10
- Nouveautés CCAM
- FICHSUP adossés à la GF (COVID et MKP)
- Druides
- Informations sur des recueils déjà en place
- Projet d'implémentation de CIM-11

# Fichiers supplémentaires liés au covid



**atih**  
 AGENCE TECHNIQUE  
 DE L'INFORMATION  
 SUR L'HOSPITALISATION

**NOTICE TECHNIQUE**  
 n° ATH-158-5-2022  
 du 29 avril 2022

**Modification du 07 juillet 2022**

**FICHSUP tests pour diagnostic SARS-CoV-2**  
 Modalités de transmission des prestations liées aux tests pour le diagnostic d'infection à SARS-CoV-2.

**La notice ci-dessus référencée est modifiée en date du 04 juillet pour tenir compte d'une nouvelle période de financement, des prélèvements par écouvillonnage nasopharyngé, et de l'arrêt du financement du contact tracing.**

Ce FICHSUP permet aux établissements de valoriser une activité de diagnostic du SARS-CoV-2 ayant mobilisé leurs ressources propres. Cette valorisation est adossée au dispositif de garantie de financement.

La transmission des données afférentes aux prestations concernées est organisée par la présente notice afin d'en assurer le financement. Celui-ci varie en fonction des prestations facturables et des dates de mise en application des textes.

Le présent document vise à accompagner la mise en place de ce recueil de données dans les établissements de tous les champs du PMSI (MCO, HAD, SSR, psychiatrie), en précisant les formats de transmission, les modalités de recueil et le type d'établissement concerné par chaque prestation (ex-COVIDAE, ex-COVIDOC).

Les règles de valorisation des données recueillies dans ce FICHSUP sont précisées dans le mode opératoire de valorisation, document rédigé par le ministère et publié sur le site de l'ATIH, sur la même page que la présente notice.

Le Directeur Général  
 Housseyni Holla

**HOUSSEYNI HOLLA**  
 Signature numérique de HOUSSEYNI HOLLA  
 Date : 2022.07.07  
 1441:10 - 022007

Notice technique ATH 158-5-2022 / FICHSUP Tests Diagnostic SARS-CoV-2

- Fichiers adossés à la garantie de financement
- Ont été prorogés pour l'ensemble de l'année 2022
- Sans modification de périmètre

**atih**  
 AGENCE TECHNIQUE  
 DE L'INFORMATION  
 SUR L'HOSPITALISATION

**NOTICE TECHNIQUE**  
 n° ATH-129-3-2022  
 du 06 avril 2022

**Mise à jour de la notice n°ATH-684-14-2021 du 8 décembre 2021 modifiée le 12 janvier 2022**

**FICHSUP Vaccination COVID-19**  
 Modalités de transmission des prestations liées à la vaccination contre le COVID-19

La vaccination contre le COVID-19 a été mise en place en France en décembre 2020. Elle peut être réalisée dans des centres de vaccination, dont la gestion est pour certains d'entre eux assurée par un établissement de santé.

Le financement des centres de vaccination des établissements de santé, adossé au dispositif de garantie de financement est réalisé sur la base de **forfaits de ligne vaccinale** auxquels viennent le cas échéant s'ajouter des compléments à la ligne vaccinale, conformément aux textes suivants :

- **arrêté modifié du 10 juillet 2020 prescrivant les mesures d'organisation et de fonctionnement du système de santé nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire**
- **arrêté modifié du 1er juin 2021 prescrivant les mesures générales nécessaires à la gestion de la sortie de crise sanitaire**

Ce dispositif reconduit en 2022 comprend deux pans distincts :

1. **Les forfaits de ligne vaccinale** qui permettent le financement de l'ensemble des moyens consacrés par les établissements à la mise en œuvre des lignes vaccinales, à l'exception des personnels dont le financement est assuré par un complément à la ligne vaccinale (cf. infra).
2. **Les compléments à la ligne vaccinale**, qui décombrant en **sus des forfaits** l'activité de professionnels autorisés à vacciner **non rémunérés par l'Assurance maladie** pour cette activité en centre de vaccination mais rémunérés par un établissement de santé selon les modalités de rémunérations de l'article 15 de **l'arrêté du 1er juin 2021 prescrivant les mesures générales nécessaires à la gestion de la sortie de crise sanitaire**.

La transmission des données relatives à ces prestations, destinées à en assurer le financement, est décrite par la présente notice. Cette transmission se fait dans le fichier FICHSUP pour les établissements publics et privés des champs MCO, SSR et psychiatrie assurant le fonctionnement d'un centre de vaccination.

Le Directeur Général  
 Housseyni Holla

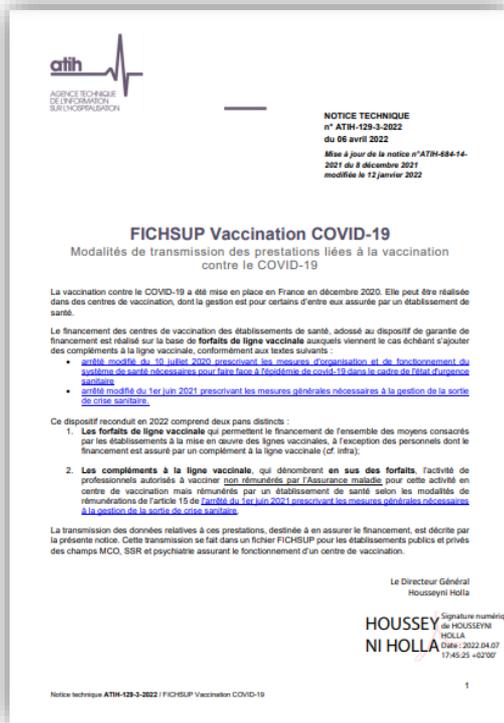
**HOUSSEYNI HOLLA**  
 Signature numérique de HOUSSEYNI HOLLA  
 Date : 2022.04.07  
 1745:25 - 022007

Notice technique ATH-129-3-2022 / FICHSUP Vaccination COVID-19



## Mises à jour 2022

- Nouvelles périodes de financement à partir du 2 février pour pré-analytique, PCR, alimentation des bases
- Suppression du recueil du contact tracing à partir du 1<sup>er</sup> avril



## Mises à jour 2022

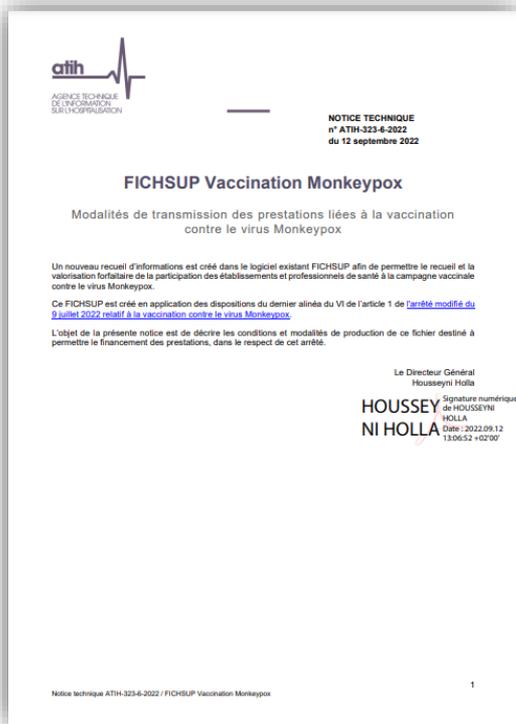
- Mise à jour de la notice et du format au premier trimestre
- A date : pas de nouvelle période

# Fichier supplémentaire vaccination Monkeypox



## Nouveauté 2022

- Valorisation du personnel en renfort dans les centres de vaccination des ETS : étudiants en soins infirmiers, étudiants en médecine, médecins et infirmiers retraités
- Base règlementaire : l'arrêté modifié du 9 juillet 2022
- Établissements concernés: liste des centres de vaccination dans le dossier en ligne du ministère. Au sein de cette liste, seuls les centres de vaccinations adossés à un établissement de santé sont concernés.
- Champ MCO
- Contrôle du FINESS PMSI sera réalisé après transmission du fichier
- Restitution par tableaux Ovalide



# Plan

## SSR

- Simplification CSARR
- Suppression de la FPP : vers la mise en œuvre

## MCO

- CMD14 - consignes de codage
- FICHCOMP IVG
- Sepsis/maladies infectieuses
- Explantation DM
- Prélèvement d'organes : mode d'entrée
- Sexe et PMSI : levée des contrôles bloquants par la confirmation de codage

## Inter-champs

- Mode d'entrée/provenance. Nouvelle variable "passage par une structure des urgences"
- Sexe et PMSI : sexe indéterminé avant 3 mois
- Nouveautés CIM10
- Nouveautés CCAM
- FICHSUP adossés à la GF (COVID et MKP)
- **Druides**
- Informations sur des recueils déjà en place
- Projet d'implémentation de CIM-11

## Etape en cours

---

- Dernier CT MCO du 6 juillet 2022
  - Démonstration
  
- Phase de test avec la version : 0.5.7.18 en cours avec les 13 établissements volontaires
  - Dernière version avec les données M6 2021
  - Fonctionnalités de Contrôle/Transmission/Récupération des tableaux Ovalide : opérantes
  - Objectifs : Résultats "iso" avec les envois Agraf/GenRSA de 2021

## Prochaines étapes

---

- **Version 0.6.x.x (en cours de test en interne ATIH)**
- Intégration des nouveautés 2022
- Modules Visual (Valo, qualité, etc...)
- Mode de fonctionnement « hors-ligne »
- **Diffusion auprès des établissements testeurs : décembre 2022**

# Prochaines étapes

---

- **Objectif** : Mise en œuvre nationale et publication en mode big bang en M3 2023

Mais préalablement :

- Pour préparer la bascule, se familiariser avec Druides et repérer les éventuelles difficultés non repérées en amont :
  - ==> Mise à disposition pour tous les établissements
    - Une version Druides de « Test – Apprentissage »
    - Une plateforme e-pmsi de « Test- Apprentissage »
  
- Modules SSR, HAD et Psychiatrie :
  - Démarrage travaux et cycles itératifs 2023/2024

# Plan

## SSR

- Simplification CSARR
- Suppression de la FPP : vers la mise en œuvre

## MCO

- CMD14 - consignes de codage
- FICHCOMP IVG
- Sepsis/maladies infectieuses
- Explantation DM
- Prélèvement d'organes : mode d'entrée
- Sexe et PMSI : levée des contrôles bloquants par la confirmation de codage

## Inter-champs

- Mode d'entrée/provenance. Nouvelle variable "passage par une structure des urgences"
- Sexe et PMSI : sexe indéterminé avant 3 mois
- Nouveautés CIM10
- Nouveautés CCAM
- FICHSUP adossés à la GF (COVID et MKP)
- Druides
- Informations sur des recueils déjà en place
- Projet d'implémentation de CIM-11

- Nouveaux tableaux Qualité du codage ADNP depuis le M7
- Précision en complément de la notice technique :
  - Les UNV et les USIC sont bien dans le périmètre du recueil et de l'incitation financière
    - 02A Soins intensifs en cardiologie = USIC
    - 17 UNV hors SI
    - 18 Soins intensifs en UNV
  - → les éditeurs en seront informés le 10 novembre

- Le remplissage de la variable est pour l'instant investi faiblement par les établissements de santé.
- Aucune évolution prévue en 2023 mais des bilans de la montée en recueil de la variable seront réalisés.
  - Hospitalisation + fichiers complémentaires non liés au séjour
- Pour rappel, le recueil de l'INS deviendra obligatoire dans le futur.

## Article 51

---

- Pour rappel, deux objectifs:
  - Identifier les prestations article 51
  - Eviter le double financement des prestations en question
- A fin septembre, très peu d'établissements ont déclaré des prestations article 51.
- L'équipe nationale article 51 (DGOS/CNAM) a fait le bilan d'un décalage important entre les expérimentations financées et les déclarations.
- Aucune évolution du recueil en 2023.

# Plan

## SSR

- Simplification CSARR
- Suppression de la FPP : vers la mise en œuvre

## MCO

- CMD14 - consignes de codage
- FICHCOMP IVG
- Sepsis/maladies infectieuses
- Explantation DM
- Prélèvement d'organes : mode d'entrée
- Sexe et PMSI : levée des contrôles bloquants par la confirmation de codage

## Inter-champs

- Mode d'entrée/provenance. Nouvelle variable "passage par une structure des urgences"
- Sexe et PMSI : sexe indéterminé avant 3 mois
- Nouveautés CIM10
- Nouveautés CCAM
- FICHSUP adossés à la GF (COVID et MKP)
- Druides
- Informations sur des recueils déjà en place
- Projet d'implémentation de CIM-11

# Projet de déploiement de la CIM-11

## Les cas d'usage potentiels de la CIM

structurer la morbi-mortalité dans différents cas d'usage (PMSI, registre décès, Ald, interopérabilité...)

## Déploiement national non encore acté

- Gouvernance : ministère
- ATIH : participera au plan de déploiement dès lors que la décision ministérielle sera notifiée
- A ce stade, un calendrier précis ne peut être énoncé

## La transition internationale vers la CIM 11

Successeur de la CIM-10, la CIM-11 remplace pour l'OMS les anciennes versions depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2022

## Les apports de la CIM 11

- A jour des progrès médicaux
- Conçue pour être utilisée dans un environnement digital
- Propose des passerelles avec d'autres terminologies

## L'Outillage de la CIM 11

La CIM-11 vient avec une série d'outils destinés à faciliter son intégration dans les SI et la transition CIM10 vers CIM 11



Merci de votre participation !

**Agence technique de l'information  
sur l'hospitalisation**

13, rue Moreau 75012 Paris

Téléphone : 01 40 02 75 63

Fax : 01 40 02 75 64

**[www.atih.sante.fr](http://www.atih.sante.fr)**

[journees-information@atih.sante.fr](mailto:journees-information@atih.sante.fr)